

Initiatives ministérielles

dans lequel on ne peut pas construire, qui est immense et dans lequel il y a des pistes équestres, des pistes cyclables, des pistes pour les piétons, etc.

Parmi les autres avantages touristiques, nous avons bien sûr des golfs très nombreux. Nous avons le parc équestre de Blainville dans lequel se jouent chaque année deux compétitions internationales et aussi un feu d'artifice de haut niveau.

Il y a aussi ici un événement dramatique qui constitue aujourd'hui un attrait touristique. Nous avons, à Saint-Eustache, une église qui porte encore les traces de quelques balles tirées par les Anglais qui, heureusement, ratèrent les patriotes québécois, pour aller se fourrer dans la pierre. Nous conservons précieusement ces pierres pour nous rappeler cet événement extrêmement important et instructif.

• (1620)

Ceci dit, je conclus en soulignant que notre comté présente des avantages qui font que sa population augmente très fort et que sa structure de population change constamment et que, par conséquent, toute décision prise aujourd'hui dans le domaine de la répartition des comtés risquerait d'être périmée demain. Cette répartition, pour en dire deux mots, ferait de notre comté, deux comtés en y adjoignant, dans ce partage, trois villes qui ne lui appartiennent pas actuellement. D'un côté, nous aurions Sainte-Thérèse, Boisbriand, Saint-Eustache, Deux-Montagnes et Sainte-Marthe pour 130 000 habitants et, de l'autre côté, Blainville, Rosemère et Lorraine qui en font déjà partie, auquel on adjoindrait Bois-des-Filion, Sainte-Anne-des-Plaines et Terrebonne au détriment de comtés voisins.

Pour conclure, monsieur le Président, j'approuve la loi visant à postposer la prise de décision quant à la division.

M. Pierre de Savoye (Portneuf): Monsieur le Président, la question de la carte électorale, c'est beaucoup plus qu'une question de papier et de lignes. Une carte électorale, monsieur le Président, voyez-vous, ce n'est pas une surface de papier sur laquelle on retrouve ce que l'on appelle, au fédéral, des circonscriptions, mais plus familièrement au Québec des comtés. Une carte électorale, ce sont avant tout des personnes et des populations. Ces personnes et ces populations partagent certains traits culturels, certaines ressources économiques et certains liens d'infrastructure.

À partir du moment où des technocrates, dans une tour à bureau, se penchent sur le papier et essaient de répartir à nouveau, d'une façon relativement égale, la population dans les comtés, à partir de ce moment donc, on voit des lignes se déplacer. On pourrait croire parfois que le déplacement de ces lignes est basé exclusivement sur une formule arithmétique qui vise à pondérer, d'une manière à peu près égale, les 295 comtés que l'on retrouve au Canada.

Si c'était vraiment la façon de procéder, sans aucun doute, pourrait mieux le faire et le faire plus rapidement. Je prends, comme exemple, l'actuelle carte électorale de mon comté, celui de Portneuf. On retrouve, à l'extrême est de mon comté, une petite portion, imaginez-le, de la ville de Québec. Oui, monsieur le Président, dans le comté de Portneuf, nous avons environ 600 électeurs et électrices qui appartiennent à la ville, à la cité de Québec. Ils sont situés de l'autre côté de la base

militaire de Valcartier, laquelle les éloigne du reste du comté par presque deux kilomètres. Ces résidents et résidentes sont logés de part et d'autre du boulevard Valcartier, sur une distance d'environ un kilomètre et demi.

Malgré toute ma bonne volonté, monsieur le Président, vous le comprendrez, je ne peux que difficilement, à titre de député, m'intéresser au problème particulier qu'ils vivent, compte tenu que ces problèmes ne sont pas vraiment reliés à ceux qui appartiennent au corps du comté de Portneuf. Et malgré toute ma bonne volonté, c'est un fait que ces gens seraient bien mieux servis en appartenant au comté voisin pour des simples questions de géographie, d'appartenance à une municipalité plutôt qu'à une autre, pour de simples questions de circulation vers les lieux de travail, et j'en passe.

• (1625)

La proposition que nous avons devant nous en termes de carte électorale fait en sorte que ces personnes maintenant, lors d'une prochaine élection, s'il en est, appartiendront au comté voisin plus à l'est. Mais ce n'est pas la seule hérésie, si vous me permettez le terme, qu'il est possible de voir au niveau de la carte électorale du comté de Portneuf. À l'autre extrémité, côté ouest, il y a deux municipalités qui appartiennent à la MRC de Mékinac. Ce sont des gens, des populations, des municipalités qui font particulièrement affaire avec les municipalités du comté voisin, c'est-à-dire du comté de Champlain.

Encore ici, on voit les difficultés de relations et de services. Par exemple, si ces personnes ont quelques besoins face à une relation avec le Centre d'emploi du Canada, ce n'est pas avec celui de Portneuf qu'ils font affaire, c'est avec celui que l'on retrouve dans le comté voisin. Et, bien sûr, il est quand même possible de communiquer avec ce centre d'emploi, mais ceci multiplie les interventions. En fait, le député que vous avez devant vous doit interagir avec quatre centres d'emploi. C'est beaucoup de centres d'emploi, c'est beaucoup de personnes à connaître, c'est beaucoup de relations à établir, c'est beaucoup de contacts à maintenir et, en bout de ligne, cela crée des pertes de temps, des pertes d'efficacité et le citoyen et la citoyenne sont moins bien servis qu'ils ne pourraient l'être autrement.

En fait, tout récemment, au début de la relâche qui précèdeait Pâques, j'ai eu l'occasion, avec mon collègue du comté de Champlain, de rencontrer le conseil municipal de la municipalité de Lac-aux-Sables. Alors par un beau soir, nous nous sommes retrouvés au Lac-aux-Sables, deux députés et un conseil municipal, pour évaluer la possibilité que je permette à mon collègue d'assumer auprès du centre d'emploi et auprès des autres organismes de son comté, mieux que je ne pourrais le faire vraisemblablement à cause des distances, mes responsabilités eu égard aux citoyens et citoyennes de la municipalité de Lac-aux-Sables. Non point pour moi d'abdiquer ces responsabilités, mais simplement d'en déférer, d'en remettre l'exécution à un collègue en qui j'ai toute confiance et qui serait mieux à même que moi de les assumer dans le quotidien.

Nous en avons parlé. Cette rencontre, soit dit en passant, était à la demande même du conseil municipal. Après en avoir correctement parlé pendant un bon moment, nous en sommes venus à la conclusion qu'effectivement, il serait bien plus simple pour ces gens de pouvoir être servis par le député du comté voisin parce